

Nota. Cette visite doit être placée avant celle de 1714. page 109
(187 ans auparavant)

17 dec.
1674

Visite de l'Eglise paroissiale de Saint Pierre de Joyeuse.

Le 17^{me} jour de décembre 1674 nous de Diebe
(m^{re} Monge, Juvier de S. Martin d'Apr., Commissaire délégué
par m^{re} l'Evêque, années 1674 et 1675.) avec led. S^r Jouis
official, Jouvier pasteur deARRIERES grand aumos-
nier de l'Eglise de Joyeuse. Nous avons survis de
proceeder jusqu'au lendemain et nous sommes logés
dans la maison de Sers de l'Oratoire qui ont la
direction de ladite paroisse.

Le Mercredi 18^{me} jour dudit mois de Décembre
nous est prêché et Commissaire, après avoir célébré
les s^{ts} mystes et fait les prières et suffrages accoutumés
avec led. S^r Jouis official, en présence du Sieur
Bas, prêtre et Supérieur de la maison de l'Oratoire
dudit Joyeuse et en cette qualité Curé de ladite
Eglise, des S. S. Robert, Barol, Richard et autres
prêtres de l'Oratoire, des officiers, bourgeois et
grand nombre d'habitants dudit Joyeuse, à votre
visite ladite Eglise et paroisse que nous avons
trouvée comme s'ensuit.

L'Eglise est sous le titre de S. Pierre, apôtre.
L'ancien elle étoit assez petite, irrégulière et
menaçant de ruine depuis long temps, en
exécution des ordonnances de M^{re} dans les
précédentes visites, on a démolie la nef de quoy
il y avoit six ou sept (1669) et on l'a rebâtie agrandie
et rendue régulière, de sorte qu'à présent elle
a huit carreaux de long et quatre carreaux et trois
pans de large, sans comprendre le chœur ou
presbytère qui est fait vers et est appelé.

(Nota) on appelloit alors le chœur le presbytère.

l'ancien, trois missermes de chaque côté de la nef et la
poutre fort grande au côté de l'évangile joignant le Presbytere
et venant à côté de la nef.

Le chœur ou Presbytere est en bon état et divisé en deux,
la place de l'autel et les côtés pour y placer les chaires
étant relevés au même au balcon et le bar ou milieu étant
à l'égale des bal de la nef, il est fermé par un grand balustrade
de bois qui doit être ôté parce qu'il empêche la vue
de l'autel et à sa place il faut un balustrade bas, tenu
pour servir à la communication que pour séparer la nef
desdits presbytere dans lequel il, y a une petite porte de côté
de l'épître qui communique à la rue et laquelle est fort
nécessaire et commode quand on fait le service divin,
ainsi elle devrait être fermée.

L'autel est très bien orné, avec un grand vitrail, le tabernacle
est doré avec déjà un peu de bois d'un pavillon et garni en
dedans de St. Sacrament, y repose. Le lieu de l'oratoire
ou sainte Eglise transaction par laquelle ils jouissent du droit
de l'œuvre font bruler la lampe.

La Sacristie du côté de l'évangile dans la maison de l'oratoire
ou y a une grande couronne qui communique derrière l'autel,
il y a deux garde-robes de bois pour les ornements qui consistent
en plusieurs balustrades d'argent, un grand balustrade d'argent, un
balustrade d'argent doré en dedans, grand nombre de chaises et de
chaises entières, de toutes couleurs de l'église, plusieurs autres de
nappes et autres choses nécessaires pour le service divin.

La Compagnie du St. Sacrament établie dans l'édifice de l'église et qui y
a des services chaque vendredi dimanche du mois, et celle de saint
du saint Sacrament dont on célèbre les grandeurs chaque 25^e du mois
avec la bénédiction du St. Sacrament, n'ont aucun ornements.

La nef n'est pas encore peinte, mais on prépare les bancs, vitraux
des fonts baptismaux ne sont pas encore en état, la chaire est du
côté de l'évangile et les confessions sont dans la grande chapelle, on
en prépare la place de bois, un de chaque côté de la porte de la nef
ou balustrade actuellement le clocher ou tour carrée il y a
de l'ancien était à l'église de l'église, mais depuis quelques

auant, M^r en a accordé au pour les habitants dudit Epouse à
 quelque cinquante pas de la ville, tirant au levant bien fermé et
 en bon état. de Meuble meuble qui s'est chargé de la balisse de l'eglise
 l'eglise nous a requis de régler les places qui doivent particulièrement servir
 servir pour leurs sépultures et leurs bancs dont ils prétendent avoir
 droit afin qu'il puisse en faire le parcé de l'eglise, faire aussi les
 voutes pour les tombes qui seront marquées. Sans la même les
 led. d. de la messe a exhibé une cédulle n^o de M^r du 27 mars 1672
 au près d'une requête présentée par le ch^r de l'eglise de l'eglise
 de la balisse de l'eglise portant permission de placer des bancs
 dans l'eglise et y faire des sépultures en sorte pourtant que la
 ch^r de l'eglise n'en reçoit aucune incommodité et que le parcé de l'eglise
 n'en soit point gâté et à condition qu'il soit payé pour chaque
 tal de sépulture pour une fois la somme de 72 livres et 8 livres
 pour chaque plan de bancs pour les réparations ou réparations
 de l'eglise, de hors tout néanmoins de lad. taxe et contribution
 aux qui auront déjà payé auparavant, et ne l'ayant fait qu'en
 partie seront obligés de payer le reste, avec dépense au s^r curé
 et pour de l'ordinaire d'inhumer personne dans l'eglise que
 dans les caveaux ou tombes voutes. En violation de cette
 ordonnance on a accordé plusieurs places de sépulture et de bancs
 qui commencent à causer de la confusion et pare que l'ordinaire
 places ont été accordées en divers temps et que l'ordre de dates
 peut servir à les régler, nous en avons chargé notre verbal
 par ordre des dits curés et autres qui en ont été faites par M^r
 ou par led. d. de l'eglise par sa permission.

- | | |
|--|---|
| au s ^r Meulet le 26 mars 1660 | au s ^r Jacques Vardier le 18 mars 1677 |
| au s ^r Denouard le 16 j ^u 1661 | au s ^r Louis Jaron le 19 avril 1678 |
| au s ^r Auzouze le 16 mai 1666 | au s ^r Louis Jevandau le 25 avril 1678 |
| au s ^r Chauspatis le 7 mars 1668 | |
| au s ^r Ballat le 22 mars 1672 | |
| au s ^r Laforest le 17 j ^u 1674 | |
| au s ^r du Bourg d'Arceville etc | |
| Malons, le 18 j ^u 1674 | |

